

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Philippe BONNEAUD, Dominique SOUILLE, Nadia RABAN, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Sophie GUIGNARD, Jean-Paul THUBERT, Dominique CRETIN, Peggy MENETEAU, David RANGER, Aurélie BOURREAU, Martine BIAIS, Fabienne ROUSSEAU GILLES, Omar MBAYE.

Absent excusé : Jean BERGER

Séance ouverte à 20h05

Désignation du secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

1- Maison de santé pluridisciplinaire

Mme MACADAM, intéressée par des locaux au sein de la maison de santé, a été invitée au conseil afin de se présenter et de nous exposer son projet.

Mme MACADAM mariée avec 2 enfants, réside dans la commune de Magné : d'origine roumaine, elle a entamé des études dentaires dans son pays avant de rejoindre la France où elle a suivi une formation de sage femme ; depuis 5 ans, elle est employée au CHU de Poitiers en qualité de sage-femme ; dans le cadre de la formation continue, elle a obtenu l'autorisation de poursuivre ses études de chirurgien dentaire en Roumanie, afin de valider ce diplôme en 2016.

Mme MACADAM a comme projet d'installer un cabinet dentaire conforme aux normes prévues en 2016, prévoyant 1 cabinet classique avec un fauteuil, un bloc chirurgical stérile permettant la chirurgie d'implants, et un espace radiologie permettant de pratiquer des panoramiques dentaires. Son souhait est d'éviter aux patients de se rendre systématiquement sur Poitiers pour certains soins.

Outre cette activité de soin dentaire, elle désire établir un programme spécifique à la santé bucco dentaire des femmes enceintes, et s'occuper également d'un projet d'éducation bucco dentaire à l'attention des enfants.

Le contexte de la maison de santé de Gençay est une opportunité pour la réalisation de ces multiples projets. En rejoignant la maison de santé dès la fin de ses études, elle apprécierait la proximité de sa résidence familiale et renouvelle ainsi son engagement pour la commune.

Sa demande porte donc sur un espace d'environ 100 m2.

A l'occasion des échanges avec les conseillers, des précisions sont apportées :

- Elle a déjà rencontré des membres de l'équipe des professionnels de santé prévus au programme.
- Sa formation aboutit à un diplôme de Docteur en chirurgie dentaire, ce qui l'autorisera à poser des implants, acte chirurgical ; d'autre part sa thèse finale porte sur l'implantologie.
- Pour ses études en Roumanie, elle bénéficie d'une reconnaissance de diplôme européen NFH qui lui permet d'exercer en France.
- L'investissement dans une pièce destinée à être un bloc chirurgical est de 5 à 10 000€ de plus qu'une salle ordinaire.
- La salle de radiographie de 6 m2 minimum est une pièce plombée dédiée à la radiologie dont l'investissement serait de 150 000€, matériel compris.
- L'emploi d'un assistant dentaire est prévu
- Dans le futur, le bloc chirurgical serait utilisé en seconde salle de soin afin de permettre l'installation d'un collaborateur.

A l'issue de sa présentation, Mme MACADAM est remerciée et quitte la salle.

Des précisions sont apportées sur la surface des locaux demandée : 25m2 pour le cabinet dentaire, 6m2 de bureau, 6m2 d'espace radiologie, 20m2 pour le bloc ou 2eme salle dentaire, 10m2 de laboratoire, 15m2 d'archives et 10m2 de salle d'attente, soit au total 92 m2. Ces surfaces correspondent effectivement aux normes d'un cabinet dentaire moderne.

Par rapport aux prévisions de surfaces, il faudrait augmenter de 68 m2 la surface totale.

Soit un bâtiment de 693 m2 au lieu de 510 m2 pour un cout global de 1 100 000€

Il est rappelé que l'immeuble sera financé par les professionnels de santé qui prendront un engagement par rapport à la surface utilisée ; pour des surfaces spécialisées comme l'espace radiologique ou le bloc chirurgical, une majoration du prix de la surface sera appliquée.

Le conseil vote à l'unanimité l'augmentation de surface de la maison de santé qui permettra d'accueillir un dentiste.

Vote 19 Pour

2 – Eco Finances : résultat de l'audit et mise en place des préconisations

Les résultats de l'audit effectué par la société Eco Finances sont présentés aux conseillers.

L'unique proposition porte sur la possibilité d'obtenir une exonération permanente de taxe foncière des bâtiments communaux vides, en les considérant comme des espaces de stockage de matériel.

L'économie réalisée est d'environ 3 000€ par an.

Conformément au contrat signé avec le cabinet d'audit, la moitié des dégrèvements obtenus seront versés à la société Eco Finances durant 2 ans.

L'intervention de ce cabinet permettra néanmoins d'effectuer l'économie de 1500 € par an.

Le maire indique qu'il est ressorti peu de propositions d'optimisation car les secrétaires gérant la partie sociale aussi bien que les dépenses fiscales de la commune anticipent parfaitement les changements éventuels.

Elles en sont donc vivement remerciées pour la qualité de leur travail et leur souci d'optimiser les dépenses communales.

Vote 14 Pour 4 Contre 1 Abst

3 – Logement d'urgence du CCAS

Le CCAS désire rétrocéder à la commune le logement d'urgence dont il avait la charge (loyer, eau électricité, téléphone).

Ce logement ayant perdu l'agrément des services sociaux redevient un logement ordinaire qui sera proposé en location, et dont les charges locatives courantes seront prises en compte par son locataire.

La proposition est soumise au vote du conseil

Vote 19 Pour

4 – Désignation des délégués au futur syndicat départemental d'eau et d'assainissement de la Vienne

Lors du conseil du 25/09/2014, Philippe BONNEAUD et François BOCK ont été désignés.

Par conséquent, leur candidature est validée.

5 – Cimetière

Certaines tombes du cimetière communal présentent un intérêt architectural ou un intérêt pour leur mobilier funéraire.

A l'occasion de la publication d'un article à ce sujet, une famille a contacté la mairie après avoir reconnu la tombe de ses aïeux. Jean-Jacques CHEVRIER ancien conseiller-municipal qui a fait un exceptionnel travail de recherche sur le cimetière de Gençay, a vérifié la généalogie de cette sépulture et a confirmé les propos de cette famille.

Cependant, cette tombe avait été considérée comme abandonnée et donc versée dans le domaine public.

La famille demande que cette sépulture lui soit restituée.

Le conseil approuve cette demande à l'unanimité.

Vote 19 Pour

6 - Questions et informations diverses-

- La commission urbanisme doit se réunir pour débattre sur le sujet des panneaux d'information (sucettes).

- Le problème de malfaçon du toit du bâtiment de la petite enfance est à nouveau abordé ; rappel des faits :

- Proposition de Claude FERRON de pose de tuiles (après dépose d'une partie de la végétation) pour palier à l'étanchéité du toit
- Rapport de l'expert qui émet des doutes sur la pente de la toiture
- Proposition de couverture

Il existe un litige sur un défaut de pose du toit végétalisé ; d'après les premiers rapports d'expert, les malfaçons proviendraient des travaux effectués par les artisans concernés.

L'expert judiciaire est sur le point de déposer son rapport auprès du Tribunal.

Cependant, la commune doit prendre rapidement une décision pour éviter les dégâts intérieurs ; il est important de préserver ces locaux neufs de la pluie et de l'humidité.

Il est présenté 2 possibilités

- Soit la commune procède à la fermeture administrative du bâtiment (mesure de précaution en matière de sécurité et de santé)
- Soit la commune prend des dispositions pour protéger la toiture

La décision de préserver les locaux afin d'éviter une fermeture administrative est soumise au vote
Vote 14 Pour 5 Abst

- Comme il avait été demandé par de nombreux habitants de Gençay, la commune de Gençay par le biais du CCAS organise un repas à l'intention des aînés le jeudi 15 janvier 2015. Les habitants de plus de 80 ans ont été invités. A ce jour environ 95 participants sont attendus. Un traiteur fournira les repas qui seront servis par des conseillers municipaux volontaires. Ce repas sera organisé tous les 2 ans.
- La cérémonie des vœux de la commune de Gençay se déroulera le vendredi 16 janvier à 19 heures à la salle des fêtes ; à cette occasion tous les habitants de Gençay ainsi que les associations seront conviés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 29 Janvier 2015 à 20h00

Sophie VERGNAUD